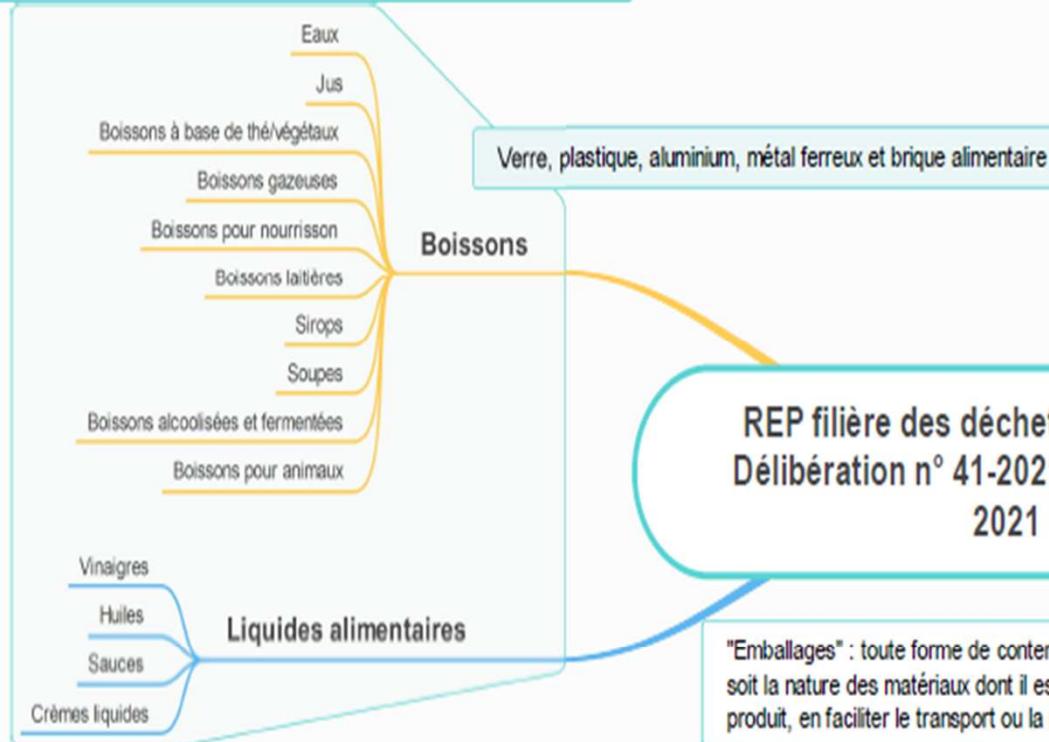


"Boissons et liquides alimentaires" tout liquide destiné à la consommation(eaux, jus, boissons alcooliques et fermentées, sodas, soupes, etc...), y compris les liquides alimentaires servant à la préparation alimentaire (huile, vinaigre, crème fraîche liquide, sauces liquides, etc...) Sont exclus les boissons préparées et emballées sur le lieu de vente (à emporter) et les préparations liquides à usage médical.



## \* Périmètre de la Rep filière des déchets d'emballages

"Conserves alimentaires" toutes préparations alimentaires à base de fruits, de légumes, de viandes, d'abats ou de poissons, de céréales présentées en conserve et appertisées, quel que soit le volume ou la quantité unitaire. Ne sont pas considérées comme conserves alimentaires les préparations à base de lait (yaourts, entremets, fromage, etc...) et les denrées surgelées.

REP filière des déchets d'emballages  
Délibération n° 41-2021/APS du 24 juin  
2021

"Emballages" : toute forme de contenants ou de supports, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente".

